

BUDGET ANNEXE
« TRANSPORTS »

RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « Transports »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « Transports »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « Transports »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « Transports »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « Transports »	6
2.4 La dette du budget annexe « Transports »	8
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « Transports »	9
4. La section d'exploitation du budget annexe « Transports »	10
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	10
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	13
5. La section d'investissement du budget annexe « Transports »	15
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	15
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	17

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, créée le 1er janvier 2016, est Autorité Organisatrice de la Mobilité unique sur le territoire métropolitain. Elle s'est organisée pour traiter les questions de mobilité aux différentes échelles et dans leurs différentes dimensions, en visant une meilleure cohérence entre transport et développement urbain.

Elle définit l'offre de transports en commun, ses modalités d'exploitation, sa tarification et les investissements bénéficiant du versement mobilité. Au-delà de la prise de conscience collective des difficultés, la Métropole souhaite placer les enjeux de mobilité au cœur de son projet, à travers une vision partagée des solutions à conduire et des moyens à y affecter.

La Métropole a adopté, en décembre 2019, le Plan de Mobilité métropolitain 2020/2030. Celui-ci est porteur de l'ambition métropolitaine sur la mobilité, avec un élargissement des politiques publiques au-delà des seuls transports publics et dans la logique de la Loi d'Orientation des Mobilités.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
Exploitation	Recettes totales	880 721,94	860 853,63	98%
	Dont recettes réelles	801 693,59	819 885,03	102%
	Dépenses totales	880 721,94	806 398,74	92%
	Dont dépenses réelles	778 410,62	765 360,25	98%
Investissement	Recettes totales	649 491,26	287 014,99	44%
	Dont recettes réelles	349 359,96	260 395,35	75%
	Dépenses totales	649 491,26	374 042,06	58%
	Dont dépenses réelles	378 863,22	327 458,95	86%

En 2024, sur le volet exploitation, les **recettes** se sont élevées à **860 853,63 K€**, pour un montant voté de **880 721,94 K€**, soit un taux d'exécution de **98 %**. Elles sont composées à hauteur de 95% des recettes réelles dont 52% des recettes issues de la fiscalité, 24% des dotations et des provisions et 18% des produits de services, du domaine et ventes diverses.

Du côté des **dépenses** le budget voté de **880 721,94 K€** a été exécuté à hauteur de **806 398,74 K€**, soit **92 %** de réalisations. 95% des dépenses réelles composent les dépenses totales dont 93% sont issues des charges à caractères générales.

Les dépenses réelles, qui sont la retranscription financière de la mise en œuvre de la compétence, présentent un très fort taux d'exécution de 86%. Par ailleurs, le taux d'exécution des dépenses d'ordre demeure relativement faible en raison des règles comptables, lesquelles précisent que l'autofinancement inscrit au budget n'est pas exécuté durant l'exercice.

Concernant la section d'investissement, 44% des recettes totales ont été exécutés composées de 90% des recettes réelles lesquelles affichent au taux d'exécution de 75%. Quant aux dépenses, les dépenses totales composées essentiellement des dépenses réelles sont exécutés à hauteur de 58%. **A noter que les dépenses d'équipement affichent un taux d'exécution de 86%**.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2024	Résultats cumulés 2024
Exploitation	75 296,54	-37 329,88	54 454,89	92 421,55		92 421,55
Investissement	-31 746,37		-87 027,07	-118 773,45	20 033,36	-98 740,09
Total	43 550,16	-37 329,88	-32 572,18	-26 351,89	20 033,36	-6 318,53

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 pour le budget annexe « Transports » affiche un déficit de - 26 351,89 K€, contre un excédent de 43 550 K€ en 2023. Les restes à réaliser en recettes d'un montant de 20 033,36 K€ viennent atténuer ce déficit pour porter le résultat cumulé 2024 à un déficit de - 6 318,53 K€

Il est précisé que la clôture en déficit des comptes d'un budget annexe est prévue par la réglementation, ainsi la circulaire NOR LBLB0310001C du 3 janvier 2003 relative à l'appréciation du déficit du compte administratif précisant que : *« l'équilibre du compte administratif s'apprécie au niveau du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes. Le déficit résulte ainsi de la somme algébrique des résultats des deux sections de l'ensemble des budgets, principal et annexes rapportées aux recettes réelles de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes ».*

Ce déficit sera repris dès le budget supplémentaire, comptabilisé en charge d'investissement.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	745 488,70	784 059,90	796 413,73	50 925,04	7%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	719 633,40	743 733,67	731 308,91	11 675,51	2%
Epargne de gestion courante (EBG)	25 855,29	40 326,23	65 104,82	39 249,53	152%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	1,6%	5,1%	8,2%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	30 631,25	17 633,69	23 471,29	-7 159,95	-23%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	4 506,19	12 439,12	12 302,09	7 795,90	173%
Résultat exceptionnel large	26 125,05	5 194,57	11 169,20	-14 955,85	-57%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	51 980,34	45 520,80	76 274,02	24 293,67	47%
Taux d'épargne de gestion	6,0%	5,7%	9,3%		
<i>Recettes réelles</i>	792 703,45	801 693,43	819 885,03	27 181,58	3%
<i>Dépenses réelles</i>	738 370,99	778 410,62	765 360,25	26 989,25	4%
Epargne brute (EBE)	54 332,45	23 282,81	54 524,78	192,33	0%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	6,2%	2,9%	6,7%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	42 364,98	49 857,54	49 221,07	6 856,09	16%
Epargne nette (ENE)	11 967,47	-26 574,73	5 303,71	-6 663,77	-56%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1,5%	-3,3%	0,6%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	748 266,10	748 266,10	829 045,03		11%
Capacité dynamique de désendettement	13,77	32,14	15,20		

Les soldes intermédiaires de gestion du budget annexe « Transports » se reconstituent grâce à une évolution plus dynamique des recettes de gestion courante (+7 %) que des dépenses (+2 %).

Cette tendance favorable est liée :

- pour l'essentiel à la **progression significative du Versement Mobilité**, dont le produit augmente de 20 000 K€ par rapport au compte administratif 2023 ;
- à un rattrapage de différentes recettes liées aux exercices antérieurs pour les Forfaits post-stationnement (FPS) et les redevances liées aux abris voyageurs ;
- au ralentissement de la dynamique des dépenses grâce à une optimisation financière des coûts afférents aux opérateurs de mobilité.

L'ensemble de ces facteurs a permis une hausse sensible de l'épargne de gestion courante, qui s'établit à 65 104,82 K€, soit une progression de +152 % en 2024.

L'exercice 2024 est également marqué par la croissance des dépenses exceptionnelles (+ 173%) due à la régularisation des rattachements, des protocoles et des intérêts moratoires. Mais également par une baisse des recettes exceptionnelles. Ainsi, le résultat exceptionnel est en repli passant de 26 125 K€ à 11 169 K€. Cette diminution n'obère pas l'épargne de gestion qui progresse de 76 274,02 K€ (+47%) du seul fait de la hausse de l'épargne de gestion courante.

Concernant l'épargne brute, celle-ci demeure globalement stable en valeur en raison d'une évolution parallèle des recettes et des dépenses réelles. Toutefois, le taux d'épargne brute enregistre une légère progression de 0,5 point, passant de 6,2 % à 6,7 %, portée par une hausse de +3 % des recettes réelles.

L'annuité de la dette enregistre une hausse de +16 %, en lien direct avec l'augmentation de l'encours de dette constatée en 2024. **Cette évolution est liée à la mobilisation de nouveaux emprunts en 2023 à hauteur de 170 M€ ainsi que du transfert d'emprunt consécutif à la fin de Contrat d'Obligation de Service Public avec la SPL Façoneo** permettant la réalisation de projets structurants en matière de mobilité tels que l'extension du tramway Nord-Sud, dont la première phase est en voie d'achèvement, l'acquisition de rames de métro et de matériel roulant dans le cadre du programme NEOMMA, ou encore le développement de nouvelles infrastructures (pôles d'échanges, parkings relais).

Dans ce contexte, l'annuité de la dette entraîne mécaniquement une diminution de l'épargne nette, passant de 11 967,47 K€ à 5 303,71 K€, soit un taux d'épargne nette de 0,6 %. Cette situation entraîne une moindre capacité d'autofinancement des investissements sur l'exercice et ce malgré l'effort d'optimisation consenti par les opérateurs de mobilité et la hausse des recettes. Bien que les investissements engagés traduisent la volonté de soutenir un développement ambitieux et durable du territoire, ils imposent un effort budgétaire soutenu pour garantir les équilibres financiers.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « transports » :

en K€	Stock de dette au 31/12/2023 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2024 (b)	Dont provision pour emprunt obligataire en 2024* (b')	Emprunt d'équilibre 2024 ©	Stock de dette au 31/12/2024 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	748 266 K€	49 221 K€	1 749 K€	130 000 K€	840 730 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, l'encours de la dette du budget annexe « Transports » a progressé de +12,3 %, atteignant un total de 840 730 K€ en fin d'exercice. Pour rappel, cette progression s'élevait à +18,8 % entre 2022 et 2023.

L'évolution constatée en 2024 s'explique à la fois par la souscription de nouveaux emprunts à hauteur de 130 000 K€, intégrant la reprise du passif de la RDT13 dissoute au 31/12/2023, et par un remboursement de capital s'élevant à 49 221 K€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « transports » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture* (en année)
Transport	ENTRETIEN ET EXPLOITER LES RESEAUX DE TRANSPORT GESTION MDTURE 2020-2026	41 273 K€	19 081 K€	6 915 K€	25 995 K€	63%	2,2
	CONSTRUIRE DES RESEAUX DE TRANSPORT PROJET MDTURE 2020-2026	2 110 780 K€	766 483 K€	266 420 K€	1 032 902 K€	49%	4,0
	SOUS-TOTAL	2 152 053 K€	785 563 K€	273 334 K€	1 058 897 K€	49%	4,0
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	25 K€	0	8 K€	8 K€	32%	2,1
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 200 K€	0	268 K€	268 K€	22%	3,5
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	230 K€	0	93 K€	93 K€	41%	1,5
	SOUS-TOTAL	1 455 K€	0	369 K€	369 K€	25%	2,9
TOTAL GENERAL		2 153 508 K€	785 563 K€	273 703 K€	1 059 266 K€	49%	4,0

Au 31 décembre 2024, le stock d'autorisations de programme (AP) du budget annexe « Transports » s'élève à 2 153 508 K€, réparti en quatre programmes principaux.

Le programme central « Transport » représente à lui seul 99 % du stock, et se décline en deux AP distinctes :

- **« Entretien et exploiter les réseaux »** : il s'agit d'une AP de gestion intégrant notamment des opérations **d'acquisition de matériel roulant** (bus, vélos, etc.) ainsi que des **aménagements sur les pôles d'échanges**. Le **stock de cette AP s'élève à 48 460,13 K€**, avec une consommation de 25 995 K€ ;
- **« Construire les réseaux »** : il s'agit d'une AP regroupant l'ensemble des opérations liées à la **création et l'amélioration de l'offre de transport** sur le territoire métropolitain. **Elle affiche un stock de 2 110 780 K€**, dont 1 033 902 K€ ont déjà été consommés pour le financement de projets d'envergure tels que **NEOMMA**, **l'extension du tramway Nord-Sud**, les **PEM (Pôles d'Échanges Multimodaux)** ou encore **les BHNS**.

À cela s'ajoutent trois programmes transversaux : « Numérique », « Logistique » et « Parc automobile », qui complètent l'architecture des AP du budget annexe.

A noter qu'en 2024, une revalorisation d'un montant de **7 190 K€** a été voté et concerne le programme « Entretien et exploiter les réseaux », afin de permettre de nouvelles acquisitions de matériels roulants et pour financer des aménagements spécifiques dans des pôles d'échanges multimodaux.

Au 31 décembre 2024, le taux d'avancement global des AP atteint 49 %.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

Le montant des autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité est nul.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution 2024	Evolution CA
Recettes réelles	792 703,45	801 693,59	819 885,03	102%	3%
Recettes de gestion courante	745 488,70	784 059,90	796 413,73	102%	7%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	140 493,59	152 756,49	149 819,36	98%	7%
734 - Fiscalité locale	408 456,67	424 386,49	429 273,74	101%	5%
74 - Dotations et participations	188 614,06	195 797,24	195 251,73	100%	4%
75 - Autres produits de gestion courante	7 755,64	11 002,67	21 891,80	199%	182%
013-Atténuation des charges	168,72	117,01	177,10	151%	5%
Autres recettes d'exploitation	47 214,75	17 633,69	23 471,29	133%	-50%
76-Produits financiers	2 742,88	2 982,89	3 194,34	107%	16%
77 - Produits exceptionnels	38 555,94	7 270,29	15 765,16	217%	-59%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	5 915,93	7 380,51	4 511,80	61%	-24%
Recettes d'ordre	35 928,32	41 061,69	40 968,61	100%	14%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 928,32	41 061,69	40 968,61	100%	14%
043 - Opération ordre intérieur de la section					
Total recettes d'exploitation	828 631,76	842 755,28	860 853,63	102%	4%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	36 979,11	37 966,66			
Total des recettes d'exploitation cumulées	865 610,88	880 721,94	860 853,63	98%	-1%

+7% une progression dynamique des recettes de gestion courantes

Les recettes d'exploitation du budget annexe « Transports » poursuivent la dynamique de croissance amorcée en 2021. En 2024, elles progressent de **+4 %** par rapport à 2023, atteignant 860 853,63 K€ hors reprise du résultat, contre 828 631,76 K€ l'année précédente.

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des **recettes tarifaires** (chapitre 70), du **Versement Mobilité** (chapitre 73), des **dotations et participations** (chapitre 74), ainsi que des **recettes de gestion courante** (chapitre 75).

Avec une hausse de plus de 7%, les recettes tarifaires retrouvent leur dynamisme d'avant la crise COVID et soutenue par des mesures aussi bien conjoncturelles que structurelles.

En effet, l'exercice 2024 a été marqué par l'accueil à Marseille des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 entraînant une hausse de la fréquentation du réseau de mobilité, soit +53 000 validations quotidiennes durant la période du 15 juillet au 8 septembre.

Pour répondre à cette offre, la Métropole a mis en place des mesures supplémentaires : accroissement de l'offre de bus, extension des horaires d'ouverture du métro, déploiement de 2 000 vélos à assistance électrique, et réalisation d'une piste cyclable de 3 km reliant le Vieux-Port à la Marina olympique via la plage des Catalans et la Corniche Kennedy.

S'ajoute à ces mesures liées à un évènement international, la généralisation de l'Open Payment à l'ensemble des modes de transport (contre quelques lignes de bus en 2023) et l'installation des **portiques anti-fraude (PAF)** dans la majorité des stations de métro dont l'objectif est de lutter activement contre la fraude.

Le Versement Mobilité (VM)¹, ressource majeure du budget annexe, représentant **près de 50 % de ses recettes d'exploitation s'élève à 429 273,74 K€**, en hausse de **+5 %** par rapport à 2023. Cette progression s'explique principalement par **l'augmentation de la masse salariale** des redevables de la taxe (**+2,9 % en 2024** à l'échelle nationale) et par une **dynamique positive de l'emploi**, notamment dans les **secteurs des services** et de **l'industrie entraînant une hausse des cotisations** perçues au titre du VM : **+11 600,00 K€ dans les services** et **+4 200,00 K€ dans l'industrie**.

S'agissant des dotations et participations, elles s'élèvent à 195 251,73 K€ en 2024, contre 188 614,06 K€ en 2023, soit une hausse de 4% liée à un rattrapage de recettes antérieures dans le domaine du transport scolaire versées par le Département et la Région. **De plus, la participation du budget principal a été renforcée, soit +2 000 K€** (126 à 128 M€ en application du pacte financier et fiscal) afin de soutenir les charges d'exploitation avec les couts de services rendus et les rémunérations des opérateurs ;

Les recettes de gestion courante enregistrent une hausse exceptionnelle +182 % en 2024, passant de 7 755,64 K€ à 21 891,80 K€ s'expliquant par :

- Des recettes issues des abris voyageurs ont été multiplié par 3, soit 3 200 K€ à 11 800 K€. Il s'agit d'un rattrapage de recettes des années antérieures et d'une renégociation du contrat de nettoyage, de maintenance et d'exploitation publicitaire des abris voyageurs du territoire métropolitain confié à l'entreprise JCDecaux, qui a conduit à une augmentation du nombre de mobiliers urbains (passant de 980 à 1 600 unités) et générant mécaniquement une progression des recettes associées ;
- Le produit du Forfait Post-Stationnement (FPS) s'élève à 6 600 K€ en 2024, contre 3 500 K€ en 2023. Pour mémoire, cette recette est perçue par les communes et reversée à la Métropole après déduction des charges supportées par les communes pour la mise en œuvre et la collecte des forfaits de post-stationnement. Il s'agit également de rattrapage de recettes concernant d'années antérieures sur les communes de Marseille et d'Aix-en-Provence.

Pour les produits financiers, ceux-ci augmentent de 16%, passant de 2 742,88 K€ à 3 194,34 K€ du seul fait des produits ICNE² 2024 pour 451 451,82 €

S'agissant des autres recettes d'exploitation, elles diminuent de 50% passant ainsi de 47 215 K€ à 23 471 K€ du fait de l'absence de cessions d'immobilisations en 2024³ et de la non reconduction d'une subvention exceptionnelle de l'État perçue en 2023 au titre de la crise sanitaire (4 384,65 K€). Le montant des régularisations de rattachements de dépenses (nature 7718) diminue également, passant de 13 126,17 K€ en 2023 (liés aux rattachements 2022) à 8 806,49 K€ en 2024 (rattachements 2023).

S'agissant des reprises sur provisions, celles-ci s'élèvent à 4 511,80 K€ en 2024, contre 5 915,93 K€ en 2023. Elles concernaient essentiellement la clôture d'une provision liée à un contentieux fiscal en matière de TVA, ainsi qu'à une reprise partielle concernant l'avance remboursable « COVID » accordée en 2020 par l'Etat.

¹ Il s'agit d'une contribution versée par les entreprises et organismes publics ou privés de plus de 11 salariés, situés dans le périmètre métropolitain, et destinée au financement des transports en commun. Son taux est resté inchangé depuis 2017, fixé à 2 % sur l'ensemble du territoire de la Métropole

² Les ICNE sont les intérêts accumulés sur un emprunt entre la dernière échéance de paiement et la clôture de l'exercice comptable, mais qui ne sont pas encore réglés à cette date. Ils correspondent à des charges financières déjà dues, mais non encore payées.

³ Pour mémoire : vente en 2023 d'un terrain et d'un bâtiment pour un montant de 16 583,50 K€.

Enfin, les recettes d'ordre s'établissent à 40 968,61 K€, en progression de +14,03 % par rapport à 2023. Elles sont principalement constituées des dotations aux amortissements des subventions perçues, traduisant la dynamique d'investissement soutenue portée par les opérations en cours.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution 2024	Evolution CA 2023/2024
Dépenses réelles	738 370,99	778 410,62	765 360,25	98%	4%
Dépenses de gestion courante	719 633,40	743 733,67	731 308,91	98%	2%
011 - Charges à caractère général	689 245,26	721 977,07	711 375,72	99%	3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 279,69	14 947,04	13 252,06	89%	0%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	16 688,73	6 119,56	6 005,40	98%	-64%
014 - Atténuations de produits	419,72	690,00	675,73	98%	
Autres dépenses d'exploitation	18 737,59	34 676,95	34 051,33	98%	82%
66 - Charges financières	15 120,38	22 444,24	21 955,65	98%	45%
67 - Charges exceptionnelles	3 617,21	10 931,59	10 872,30	99%	201%
68 - provisions	-	1 301,12	1 223,38	94%	
Dépenses d'ordre	51 943,34	102 311,32	41 038,49	40%	-21%
023 - Virement à la section d'investissement		60 847,64		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 943,34	41 463,67	41 038,49	99%	-21%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total dépenses d'exploitation	790 314,33	880 721,94	806 398,74	92%	2%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	790 314,33	880 721,94	806 398,74	92%	2%

+2% une progression modérée des dépenses de gestion courantes traduisant des efforts d'optimisation des charges

Les **dépenses totales d'exploitation** pour l'exercice 2024 s'élèvent à **806 398,74 K€**, **+2 %** par rapport à 2023.

Ces dépenses se répartissent principalement autour des **charges à caractère général**, qui regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des réseaux de transport. Ces charges constituent 88 % du budget d'exploitation et enregistrent une hausse de 2 %.

Cette évolution s'explique principalement par une **régularisation de factures antérieures** (exercices 2022/2023), représentant **15 724,36 K€**, dues à une régularisation de **facturation de l'opérateur Transdev**.

S'agissant de la RTM, principal opérateur de mobilité de la Métropole, les dépenses sont demeurées globalement stables, s'établissant à **579 817,70 K€ en 2024 contre 576 674,97 K€ en 2023**, soit une progression modérée de +0,54 %. **Cette stabilité résulte des efforts d'optimisation financière consentis par la RTM contribuant ainsi à la maîtrise des charges dans le cadre de l'exécution du contrat d'exploitation.**

Par ailleurs, **les dépenses de recherches et d'études** (nature 617) connaissent une hausse significative atteignant **746,37 K€**. Cette augmentation est pour partie liée au lancement des **études préparatoires au nouveau Contrat d'Obligation de Service Public qui sera confié à compter du 1^{er} janvier 2026 à la RTM.**

Les charges de personnel des agents métropolitains affectés au budget annexe « transports » s'élèvent à 13 252,06 K€ en 2024, un montant **stable par rapport à 2023**, avec un **taux d'exécution de 89 %**.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 64% s'expliquant par la régularisation exceptionnelle de TVA effectuée en 2023.

Les autres dépenses d'exploitation évoluent globalement de +82% se déclinant en :

- + 45% des frais financiers (15 120,38 K€ en 2023 à 21 955,65 K€ en 2024) consécutifs à la mobilisation de nouveaux emprunts en 2023 destinée à accompagner la **réalisation des équipements de transport**, et à une hausse des taux d'intérêts. En effet, en 2023, dans un contexte de taux fixes élevés, la plupart des nouveaux emprunts souscrits par la Métropole portaient sur des financements à taux variables. L'effet des nouveaux emprunts contracté en 2023 à taux variable pèsent sur la charge d'intérêt payée en 2024. ;
- Doublement des charges exceptionnelles (+ 7 255,10 K€) résultant d'un **montant plus important de régularisations de rattachements de recettes (+1 529,54 K€)**, ainsi que d'une **hausse des dépenses liées aux protocoles et aux intérêts moratoires (+1 400,57 K€ et +1 451,11 K€**, respectivement). Il est à noter que ces intérêts moratoires sont refacturés pour partie à la Direction Générale des Finances publiques, dans le cadre d'une action récursoire en 2025.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à **41 038,49 K€**, en **baisse de 21 %** par rapport à 2023, reflétant l'**amortissement de nouveaux biens** intégrés à l'actif de la collectivité.

Au total, avec **860 853,63 K€ de recettes d'exploitation** pour **806 398,74 K€ de dépenses**, la section d'exploitation dégage un résultat de clôture **positif de 54 454,89 K€**, s'expliquant principalement par la progression des recettes fiscales et des produits de gestion courante.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution 2024	Evolution CA
Dépenses réelles	257 871,65	378 863,22	327 458,95	86%	27%
Dépenses d'équipement	192 390,67	323 590,13	273 703,10	85%	42%
21 - Immobilisations corporelles	5 544,91				-100%
23 - Immobilisations en cours	-	150,00	-	0%	
Opérations d'équipement	186 845,76	323 440,13	273 703,10	85%	46%
Opérations pour le compte de tiers	3 116,00	5 415,55	4 534,78	84%	46%
458 - Opérations pour le compte de tiers	3 116,00	5 415,55	4 534,78	84%	46%
Dépenses financières	62 364,98	49 857,54	49 221,07	99%	-21%
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 364,98	49 857,54	49 221,07	99%	16%
166 - Refinancement de la dette	20 000,00	0,00	0,00		-100%
Dépenses d'ordre	40 605,06	238 881,67	46 583,11	20%	15%
040 - Opérations de transfert entre sections	35 298,31	41 061,69	40 968,61	100%	16%
041 - Opérations patrimoniales	5 306,75	197 819,98	5 614,50	3%	6%
Total dépenses d'investissement	298 476,71	617 744,89	374 042,06	61%	25%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	74 527,46	31 746,37			
Total des dépenses d'investissement cumulées	373 004,17	649 491,26	374 042,06	58%	0%

Accélération des dépenses d'équipement : 278 M€ en 2024 contre près de 80 M€ en moyenne sur la période 2016-2020

En 2024, les dépenses totales d'investissement se sont élevées à **374 042,06 K€**, soit une hausse de **25 %** par rapport à 2023. Les dépenses d'équipement sont en hausse de **42%** pour atteindre un montant total de **278 237,88 K€**. Cette dynamique poursuit celle amorcée en 2023 et reflète l'intensification des **grands projets structurants** à l'échelle métropolitaine.

L'année 2024 a constitué en particulier une étape charnière pour le projet NEOMMA, avec la réception des premières rames et le lancement des essais dynamiques de nuit, destinés à tester les performances des équipements en conditions réelles. Les dépenses liées à ce programme s'élèvent à **38 774,85 K€** pour l'exercice.

La phase 1 de l'extension de la ligne de tramway Nord-Sud a également connu une nette avancée : les travaux de requalification de la place Castellane touchent à leur fin, tandis que, côté nord, le chantier entre Arenc et Gèze progresse jusqu'à mi-parcours de la rue Roger Salengro. Côté sud, le tronçon Castellane – Sainte-Marguerite est bien engagé, avec la création d'un parking relais de 600 places sur le site de Dromel. En 2024, ce projet a mobilisé des crédits à hauteur de 96 846,18 K€.

Enfin, la prolongation du tramway aubagnais jusqu'à La Bouilladisse (Val'Tram), est entrée en phase de pleine réalisation après un décalage initial du calendrier. L'année 2024 a été marquée par une forte activité, notamment dans le centre et le nord d'Aubagne, avec un montant d'investissement de **50 371,61 K€** consacré à ce projet.

Les projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ont également connu une avancée significative avec plusieurs opérations majeures en cours :

- **Le BHNS Aubagne–Gémenos**, appelé à remplacer la ligne 1 du réseau aubagnais, reliera le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la Gare d'Aubagne à la zone d'activité Plaine de Jouques : 15 466,60 K€ de crédits sont ainsi consacrés aux travaux des tronçons de la zone industrielle des Paluds ainsi que sur le Camp de Sarlier, futur site d'implantation d'un parking relais (P+R) ;
- **Le BHNS de l'Étang**, dit « Zénibus » : 4 363,24 K€ avec notamment le prolongement du tracé jusqu'au PEM de Plan de Campagne et le doublement de la ligne actuelle avec la création de deux lignes distinctes : ZEN A et ZEN B ;
- **Le BHNS B4**, destiné à relier le nord à l'est de Marseille, entre le PEM Gèze et le PEM La Fourragère : 7 846,32 K€ consacrés aux aménagements en site propre et paysager au niveau de la gare Capitaine Gèze et sur la section des Arnavon. Avec une capacité estimée à 30 000 voyageurs par jour, le B4 deviendra la ligne la plus fréquentée du réseau RTM.

Par ailleurs, les remboursements en capital liés à l'emprunt atteignent 49 221,07 K€ en 2024, en hausse de +16 %, reflet mécanique de l'évolution de l'encours de dette constatée sur l'exercice.

Enfin, les dépenses d'ordre s'élèvent à 46 583,11 K€, en progression de +15 %. Elles comprennent l'amortissement des subventions d'investissement perçues, pour un montant de 40 968,61 K€ (+16 %, avec un taux d'exécution de 100 %), ainsi que diverses opérations patrimoniales, à hauteur de 5 614,50 K€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution 2024	Evolution CA 2023/2024
Recettes réelles	284 599,15	349 359,96	240 361,99	69%	-16%
Recettes d'équipement	233 419,54	303 464,53	193 924,83	64%	-17%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	54 408,79	101 432,09	63 702,68	63%	17%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	159 010,75	202 032,45	130 000,00	64%	-18%
166 - Refinancement de la dette	20 000,00				-100%
20 - Immobilisations incorporelles			7,52		
23- Immobilisations en cours			214,63		
Opérations pour le compte de tiers	9 107,28	8 415,55	9 107,28	108%	0%
458 - Opérations pour le compte de tiers	9 107,28	8 415,55	9 107,28	108%	0%
Recettes financières	42 072,33	37 479,88	37 329,88	100%	-11%
10- Dotations, fonds divers, réserves	41 973,68	37 329,88	37 329,88	100%	-11%
27 - Autres immobilisations financières	98,65	150,00		0%	-100%
Recettes d'ordre	57 250,09	300 131,30	46 652,99	16%	-19%
021 - Virement de la section de fonctionnement		60 847,64		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 943,34	41 463,67	41 038,49	99%	-21%
041 - Opérations patrimoniales	5 306,75	197 819,98	5 614,50	3%	6%
Total recettes d'investissement	341 849,23	649 491,26	287 014,99	44%	-16%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
Total des recettes d'investissement cumulées	341 849,23	649 491,26	287 014,99	44%	-16%

+54% de subventions d'investissement reçues

En 2024, les recettes d'investissement du budget annexe « Transports » se sont établies à 287 014,99 K€, en baisse de 16 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par une mobilisation plus modérée de l'emprunt, traduisant une volonté de maîtrise de l'endettement et, par conséquent, de limitation de l'évolution des charges financières.

Les subventions d'investissement (chapitre 13) connaissent, à l'inverse, une hausse de 17 %, atteignant 63 702,68 K€. Cette progression résulte notamment des premiers acomptes perçus au titre du plan "Marseille en Grand" (MEG) pour un total de 11 512,00 K€ répartis entre les projets suivants : NEOMMA (2 340 K€), extension du tramway Nord-Sud – phase 1 (3 492 K€), BHNS B4 (2 600 K€), Val'Tram (2 420 K€) et BHNS Aubagne (660 K€)."

Le reste des subventions se répartit comme suit :

- État (hors MEG) : 10 786,49 K€, dont 8 759,74 K€ versés par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour les travaux d'extension de la ligne 2 du métro (Bougainville – Capitaine Gèze) et ceux du tramway Nord-Sud phase 1 ;
- Région Sud : 1 760,92 K€ ;
- Département : 26 283,59 K€, dont 25 625,54 K€ consacrés au tramway Nord-Sud, phase 1 ;
- Union Européenne : 12 063,05 K€, dont 1 563,05 K€ au titre du FEDER, et 10 500,00 K€ versés en acompte dans le cadre du Fonds de Transition Juste (FTJ), instrument financier de l'Union européenne destiné à accompagner les territoires, les entreprises et les travailleurs les plus affectés par la transition vers la neutralité carbone, en soutenant une reconversion économique équitable et durable.

Les recettes liées aux opérations pour compte de tiers (chapitre 4582) s'élèvent à 9 107,28 K€, montant identique à celui de 2023. Elles correspondent aux remboursements de la RTM pour les dépenses engagées par la Métropole dans le cadre de la pose de portes palières sur les quais du métro, dispositifs de sécurité ne s'ouvrant qu'à l'arrêt complet des rames.

Les emprunts (chapitre 16) se limitent à 130 000,00 K€, soit une baisse de 18 % par rapport à 2023. Ce repli s'inscrit dans une stratégie de limitation du recours à l'endettement.

Parmi les autres recettes réelles d'investissement, on relève 37 329,88 K€ issus du chapitre 10 – Dotations, dont 31 746,37 K€ au titre de l'affectation de résultat (-11 % par rapport à 2023) et 5 583,50 K€ de plus-values de cessions d'actifs.

Enfin, les recettes d'ordre s'établissent à 46 652,99 K€, composées des dotations aux amortissements (chapitre 040) pour 41 038,49 K€ (-21 %) et des opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 5 614,50 K€ (+6 %).